



Politique Investissement Responsable

2022

La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT

Objectif et champ d'application

OBJECTIF

Ce document détaille la façon dont Amundi met en œuvre son engagement à agir en gestionnaire d'actifs responsable dans ses investissements et ses opérations. Il expose également les grandes lignes de sa Politique d'Investissement Responsable et ses orientations stratégiques. Elles sont placées sous la responsabilité directe du Comité Stratégique ESG et Climat, présidé par la Directrice Générale d'Amundi.

CHAMP D'APPLICATION

Sauf indication contraire mentionnée dans les sections concernées (section "Politique d'Exclusion" par exemple), l'ensemble des engagements et des processus décrits ci-après s'applique à et au nom de tous les actifs gérés par les entités du groupe Amundi.

Les sociétés affiliées et entités associées suivantes n'appliquent pas la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi :

- ABC-CA Fund Management Company
- Amundi BOC Wealth Management Company Limited
- Amundi-ACBA asset management
- KBI Global Investors Ltd.
- NH-Amundi Asset Management
- Registered Investment Companies ("RIC") advised by Amundi Asset Management US, Inc.
- SBI Mutual Funds
- Wafa Gestionary

Date d'application : 8 juillet 2022

Date de révision : -

Amundi

Politique Investissement Responsable 2022

2 Objectif et champ d'application

4 Engagements et ambitions responsables d'Amundi

Devenir le premier gestionnaire d'actifs responsable au monde

Soutenir les transitions sectorielles et géographiques

Adapter notre approche aux besoins des clients, rendre compte publiquement et de manière transparente

Aller plus loin: Ambition 2025

6 Une organisation dédiée

Des ressources spécialisées

Une gouvernance dédiée

9 Analyse et intégration ESG

Analyse ESG des entreprises

Analyse ESG des émetteurs souverains

Autres types d'instruments ou d'émetteurs

Intégration de l'ESG dans nos processus d'analyse et d'investissement

13 Politique sectorielle

Politique sur le charbon thermique

Politique sur le tabac

15 Politique d'exclusion ciblée

Exclusions normatives

Exclusions sectorielles

Exclusions des émetteurs souverains

16 Politique d'engagement

Mesurer et suivre les progrès de l'engagement

Recourir au processus d'escalade

18 Politiques relatives aux stratégies d'investissement

Politiques relatives aux stratégies d'investissement

Sélection et suivi des gestionnaires responsables externes

19 Reporting et transparence

Information sur les encours "Investissement Responsable"

Labels et transparence de l'information

Information réglementaire

20 Faire progresser l'industrie de la gestion d'actifs

Une participation active aux instances de place

Un *Think Tank*: Le comité Médicis

22 Annexes

Le champ d'application de la politique d'exclusion

Un acteur historique de l'intégration ESG

Engagements et ambitions responsables d'Amundi

Depuis sa création en 2010, Amundi a fait de l'Investissement Responsable l'un de ses piliers fondateurs. L'investissement responsable est l'une de nos valeurs fondamentales et une composante essentielle de notre approche de gestion d'actifs. Amundi est une filiale du Crédit Agricole ("CA"), première banque et assureur français. Fondée par des membres de syndicats agricoles il y a plus d'un siècle, elle est devenue une institution financière reconnue, fidèle à son objectif "Agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société".

En accord avec l'objectif de notre société mère, notre rôle est d'offrir à nos clients de la valeur à long terme tout en étant soucieux des enjeux sociétaux et environnementaux qui affectent à la fois nos clients et la société.

Depuis notre création en 2010, l'engagement en faveur de l'investissement responsable est fondamental et reste au cœur de notre approche. Cet engagement repose sur trois convictions :

- 1. Les acteurs économiques et financiers portent, eux aussi, une forte responsabilité vis-à-vis de la société ;**
- 2. L'intégration de critères Environnementaux, Sociaux ou de Gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement est un moteur de performance financière à long terme ;**
- 3. L'accélération de notre ambition ESG est le premier levier de croissance d'Amundi au niveau mondial.**

Notre engagement et nos convictions se traduisent dans nos activités de gestion, dans le développement de notre gamme de solutions d'investissement et dans le déploiement de notre offre de conseils et services d'investissement visant à aider les clients à définir et mettre en œuvre leur propre approche.

En tant que gérant d'actifs responsable, Amundi a le devoir fiduciaire de contribuer positivement à relever les grands défis socio-économiques et environnementaux d'aujourd'hui dans l'intérêt de ses clients, de ses parties prenantes et de la société. Nous adhérons pleinement au concept de "double matérialité" autour duquel nous construisons notre analyse ESG et notre méthodologie de notation. Cela signifie que nous évaluons non seulement la manière dont les facteurs ESG peuvent significativement affecter la valeur des entreprises mais nous évaluons également l'impact de l'entreprise sur l'environnement, les questions sociales ou encore les droits humains.

1

Devenir le premier gestionnaire d'actifs responsable au monde

Nous pensons que la création de valeur à long terme va au-delà des performances financières à court terme. Cette conviction nous a amené à considérer, dans notre philosophie et nos pratiques d'investissement, les principaux enjeux du développement durable tels que le changement climatique, la préservation du capital naturel et la cohésion sociale. Nous assumons la responsabilité de contribuer aux efforts collectifs déployés pour résoudre ces problèmes et allouer efficacement les capitaux pour le futur. Notre rôle dans l'amélioration des normes est un élément clé de cette contribution, tant au niveau de l'investisseur que de la performance ESG des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Être un investisseur responsable à long terme change également notre vision globale du risque. Amundi reconnaît que le risque est multiple et qu'il s'exerce sur différents horizons temporels. Néanmoins, nous pensons qu'investir sur le long terme est un avantage. Nos équipes d'investissement vont au-delà du risque de marché et prennent en compte les risques de crédit, de liquidité et de réputation, ainsi que les risques ESG générés par les activités d'un émetteur. Elles s'appuient sur un département des risques et une ligne métier indépendante, dédiée à Investissement Responsable, qui accède à une recherche spécialisée et qui fournit sa propre analyse des risques ESG susceptibles d'impacter les portefeuilles.

En 2021, Amundi a achevé son premier plan triennal d'action ESG qui visait à établir un niveau d'intégration ESG¹ sans précédent au sein de ses activités d'investissement et dans l'ensemble de l'organisation. Ces ambitions se sont traduites par les objectifs suivants :

Fixer des objectifs de performance ESG pour 100 % de nos fonds ouverts gérés activement²

Nous sommes convaincus que l'intégration de critères ESG dans les décisions d'investissement consolide la création de valeur sur le long terme. Ce premier objectif traduit et met en œuvre cette conviction. La fixation de l'objectif "100 %" nous a permis de généraliser l'investissement responsable et d'établir une base de référence pour une intégration ESG systématique. En conséquence, nos portefeuilles ouverts gérés activement visent désormais à atteindre un objectif de performance ESG, parallèlement à un objectif financier,

en complément de toute autre caractéristique ou objectif d'investissement durable pertinent qu'un portefeuille doit remplir.

Prise en compte systématique des facteurs ESG dans notre dialogue avec les entreprises, via nos activités d'engagement et de vote

Amundi souhaite contribuer à la transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone. En tant que gérant d'actifs, nous pensons que la mise en place d'un dialogue actif avec les sociétés dans lesquelles nous investissons, afin d'influencer positivement leurs comportements et leurs activités, nous permettra de produire de réels impacts et de réels résultats. C'est la raison pour laquelle l'engagement et le vote sont des éléments clés de notre stratégie ESG.

Diffuser les meilleures pratiques ESG dans toute l'organisation, auprès de l'ensemble des plateformes d'investissement et des segments de clientèle

Rendre l'ESG "*mainstream*" exige de transmettre des connaissances ESG approfondies à travers l'ensemble de notre organisation. Cet objectif fait écho à la conviction que le succès à long terme et dans la durée réside dans l'effort collectif et dans des processus solides. L'ESG et l'investissement responsable sont devenus un sujet central pour l'ensemble des collaborateurs d'Amundi.

2

Soutenir les transitions sectorielles et géographiques

L'approche d'Amundi en matière d'ESG et d'investissement responsable est de type "*best in class*" par conception, universelle par ambition et ancrée dans la réalité par nécessité.

Notre méthodologie d'analyse et de notation ESG permet de comparer les entreprises au sein d'un secteur donné, en distinguant, au niveau sectoriel, les meilleures et les pires pratiques ESG et en promouvant les meilleures pratiques dans l'ensemble de l'économie. Non seulement cela nous permet de sélectionner des entreprises sur la base de critères ESG pertinents pour leur secteur d'activité, mais également de faire des incitations et de fournir un soutien dans la transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone.

1. L'intégration explicite et systématique des enjeux ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement (Principes pour l'Investissement Responsable - PRI).
2. Lorsque cela est techniquement possible. Certaines exceptions ont été définies, elles concernent les fonds pour lesquels la fonctionnalité de gestion active est limitée, tels que les fonds "*Buy and Watch*" ou les organismes de titrisation, les fonds immobiliers et alternatifs, les fonds non gérés sur les plateformes d'investissement d'Amundi et fonds délégués, fonds à forte concentration dans l'indice ou ceux qui présentent une couverture limitée d'émetteurs notables, les produits des plateformes d'hébergement (Fund Hosting).

S'il est essentiel de soutenir les acteurs et les projets les plus avancés, ayant déjà adopté des modèles économiques transitoires, il est également essentiel de soutenir la transition dans le reste de l'économie pour parvenir à un changement à l'échelle du système. À cet égard, les stratégies d'investissement responsable promouvant les meilleures pratiques, dans les régions ou les secteurs qui n'ont pas encore amorcé leur transition, peuvent jouer un rôle déterminant.

Agissant de manière responsable, Amundi s'efforce de gérer des solutions et d'offrir des services et des conseils d'investissement de premier plan, adaptés aux besoins et profils de ses clients. Pour ce faire, nous devons faire preuve de transparence sur les compromis et avantages comparatifs de certaines approches par rapport à d'autres.

3

Adapter notre approche aux besoins des clients, rendre compte publiquement et de manière transparente

Notre responsabilité fiduciaire envers nos clients est au centre de nos préoccupations et nous nous efforçons de remplir cette obligation en investissant dans leur intérêt à long terme. Nous pensons que notre approche proactive en matière d'engagement et d'investissement responsable peut apporter des changements significatifs et ajouter de la valeur sur un horizon de long terme suffisant. Toutefois, dans certains domaines, cela pourrait prendre plus de temps et nous sommes prêts à maintenir le cap. "Investir à long terme est un atout" est l'une de nos principales convictions d'investissement. Tous les clients devraient bénéficier de notre approche d'investissement à long terme.

Sur tous les portefeuilles où notre politique d'exclusion s'applique, nous excluons les émetteurs dont la qualité ESG est jugée la moins bonne (émetteurs notés G sur notre échelle de A à G). Toutefois, l'exclusion intervient en dernière ressort. Les sections suivantes décrivent en détail l'échelle de notation ESG et la politique d'exclusion d'Amundi.

Notre ambition est d'appliquer notre politique de *stewardship* à tous les portefeuilles gérés par Amundi, lorsque cela est applicable³. Nos solutions d'investissement responsable englobent différentes approches qui peuvent être exclusives ou combinées : sélection "*best in class*" assortie d'exigences ESG en matière de budget de risque ou de sélectivité, l'application d'un filtre négatif fondé sur des normes, d'un filtre sur des types d'activité ou de secteur, investissements axés sur des thématiques ou

de développement durable, investissements impact et approches complémentaires en matière d'engagement et d'actionnariat actif.

Dans tous les cas, nous nous assurons que les relations contractuelles avec nos clients énoncent explicitement notre responsabilité en matière d'investissement responsable et d'engagement pour leur compte, et nous mettons tout en œuvre pour répondre à leurs exigences avec diligence. Amundi accueille toujours favorablement l'opportunité d'être totalement transparent et ouvert envers ses clients et maintient des canaux de communication clairs. Il s'agit notamment de fournir aux investisseurs une documentation abondante sur son approche de l'investissement responsable, ses politiques d'investissement responsable et ses rapports spécifiques. De plus, Amundi est capable de fournir un reporting ESG standard et personnalisé en fonction des besoins de chaque client.

4

Aller plus loin : Ambition 2025

Suite à la réalisation de notre premier plan d'action ESG, Amundi a lancé un nouveau plan social et environnemental qui permettra de continuer à approfondir l'intégration ESG dans les solutions d'investissement, de renforcer notre offre d'épargne pour le développement durable et de fixer des objectifs d'alignement interne en ligne avec les engagements ESG d'Amundi. Ce nouveau plan à 3 ans comprend un ensemble d'objectifs ambitieux qui répondront aux besoins actuels et futurs des clients en matière d'investissement responsable. Les détails sur nos ambitions sont disponibles [ici](#) dans la brochure Ambition 2025.

Une organisation dédiée

1

Des ressources spécialisées

Une ligne métier dédiée

Amundi intègre l'ESG au cœur de son activité et a créé une ligne métier dédiée à l'Investissement Responsable, organisée autour de quatre équipes :

3. Lorsque cela est techniquement possible. Certaines exceptions ont été définies, elles concernent les fonds pour lesquels la fonctionnalité de gestion active est limitée, tels que les fonds "Buy and Watch" ou les organismes de titrisation, les fonds immobiliers et alternatifs, les fonds non gérés sur les plateformes d'investissement d'Amundi et fonds délégués, fonds à forte concentration dans l'indice ou ceux qui présentent une couverture limitée d'émetteurs notables, les produits des plateformes d'hébergement (Fund Hosting).

A Équipe “Recherche ESG, Engagement et Vote”

Cette équipe internationale est implantée à Paris, Dublin, Londres et Tokyo. Les analystes ESG rencontrent, engagent et entretiennent un dialogue avec les entreprises afin d'améliorer leurs pratiques ESG. Il leur incombe également de noter ces entreprises et de définir les règles d'exclusion. Ils travaillent aux côtés d'une équipe de spécialistes dédiés à la mise en œuvre de la politique de vote et au dialogue actionnarial, en amont des assemblées générales. Ces spécialistes exercent les droits de vote des entreprises dans lesquelles Amundi investit pour le compte de ses clients.

B Équipe “Méthode et solutions ESG”

Cette équipe d'analystes quantitatifs et d'ingénieurs financiers est chargée de maintenir et de développer le système de notation ESG propriétaire d'Amundi et les systèmes de gestion des données ESG (y compris la sélection de fournisseurs de données externes pour générer les scores ESG internes). Ils aident les analystes et les gérants de portefeuille à intégrer les considérations ESG dans leurs décisions d'investissement. Ils accompagnent également les équipes de développement commercial pour créer des solutions innovantes en intégrant des données ESG dans les produits financiers (notations ESG, données climatiques, indicateurs d'impact, controverses, entre autres données). Ils supervisent la mise au point et l'intégration des outils ESG dans les systèmes de gestion de portefeuille et les systèmes de mise à disposition d'information auprès des clients. Il leur incombe également de mettre en œuvre les règles d'exclusion ESG spécifiques des clients.

C Équipe “Développement commercial ESG et advocacy”

Présente à Paris, Munich, Tokyo et Hong Kong, cette équipe est en charge de la promotion et du développement de l'offre et des solutions ESG, en adéquation avec les besoins et les enjeux des investisseurs, ainsi que du conseil et des services ESG à destination de l'ensemble des clients. Elle promeut la vision d'Amundi sur les sujets d'investissement responsable, auprès des interlocuteurs internes et externes, développe la collaboration avec des initiatives de finance durable et contribue à l'élaboration de programmes de formation pour les clients.

D Équipe “ESG COO Office”

Cette équipe coordonne les projets du département Investissement Responsable avec les fonctions support du Groupe, produit des tableaux de bord pour le suivi de l'activité (affaires, budget, informatique, audit, projets) et supervise les grands projets transversaux.

L'ESG au cœur de nos pratiques

Au niveau de la branche Investissement Responsable

Le département Investissement Responsable constitue un centre d'expertise qui fournit les méthodologies de notation et d'évaluation ESG, ainsi que des analyses qualitatives. La plupart des valeurs présentes dans nos portefeuilles sont évaluées à partir d'une méthodologie de notation ESG propriétaire (décrite dans la section “Analyse ESG”). Il est également en charge de fournir des services de recherche, de soutien et de transfert de connaissances aux différents pôles d'investissement de l'entreprise. Tous les membres de l'équipe collaborent avec des professionnels de l'investissement pour les aider à intégrer les critères ESG dans leur processus d'investissement et accroître leur expertise en la matière.

Au niveau des plateformes de gestion

L'analyse ESG est intégrée dans les systèmes de gestion de portefeuille d'Amundi et mise à disposition en temps réel dans les outils des gérants pour leur fournir un accès fluide aux scores ESG des entreprises et des émetteurs souverains, en complément des notations financières. Les gestionnaires de portefeuille et les analystes de l'ensemble des plateformes de gestion ont accès en permanence aux notations ESG des émetteurs, ainsi qu'aux analyses et métriques ESG connexes.

Ce dispositif permet aux gérants de prendre en compte les risques de durabilité dans leur processus de décision d'investissement et d'appliquer la politique d'exclusion d'Amundi le cas échéant⁴. Ils sont également en mesure de concevoir et de gérer leur portefeuille selon des règles et des objectifs ESG spécifiques qui peuvent s'appliquer à leurs portefeuilles de gestion.

Amundi propose un large éventail de solutions d'investissement responsable, y compris des stratégies axées sur l'impact, la durabilité et les stratégies *Best-in-class*. Par ailleurs, Amundi s'est engagée à intégrer les critères ESG dans le processus d'investissement de ses fonds ouverts gérés activement⁵, avec pour objectif de maintenir, au-delà des objectifs financiers, une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de référence.

4. Pour plus d'information sur le champ d'application de la politique d'exclusion, veuillez-vous référer à l'annexe en page 22.

5. Lorsque cela est techniquement possible. Certaines exceptions ont été définies, elles concernent les fonds pour lesquels la fonctionnalité de gestion active est limitée, tels que les fonds “Buy and Watch” ou les organismes de titrisation, les fonds immobiliers et alternatifs, les fonds non gérés sur les plateformes d'investissement d'Amundi et fonds délégués, fonds à forte concentration dans l'indice ou ceux qui présentent une couverture limitée d'émetteurs notables, les produits des plateformes d'hébergement (Fund Hosting).

Au niveau de la gestion des risques

Les critères ESG font partie intégrante du dispositif de contrôle d'Amundi. Les responsabilités sont réparties entre le premier niveau de contrôle, effectué par les équipes de gestion elles-mêmes, et le second niveau réalisé par les équipes de gestion des risques qui peuvent vérifier en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG. La direction des risques participe au dispositif de gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi (décrite dans la section "Gouvernance dédiée"). Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets.

Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques, au même titre que les autres contraintes de gestion. Elles reposent sur les mêmes outils et les mêmes procédures et couvrent nos politiques d'exclusion ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds. Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire. Ce dernier permet de déclencher :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification sur les éventuels dépassements afin de les régulariser rapidement.

Au niveau de l'entreprise

L'ambition d'Amundi est soutenue dans toute l'organisation par des ressources spécifiques dédiées à l'ESG dans les autres divisions.

2 Une gouvernance dédiée

Avec l'appui de ces équipes, Amundi anime quatre comités dédiés à l'investissement responsable, suivis régulièrement par la Directrice Générale d'Amundi :

Comité Stratégique ESG et Climat

Présidé par la Directrice Générale, ce comité se réunit mensuellement pour piloter, valider et suivre la stratégie ESG et climatique d'Amundi. Il valide les grandes orientations stratégiques de la politique d'Investissement Responsable et suit l'avancement et les réalisations du plan Ambition 2025.

Comité de Notation ESG

Présidé par le Directeur de l'Investissement Responsable d'Amundi, ce comité se réunit mensuellement. Il est composé de cadres dirigeants issus des métiers de l'investissement, de l'investissement responsable, des risques et de la compliance⁶. Il définit et valide la méthodologie de notation ESG d'Amundi, valide les règles d'application des politiques d'exclusion et politiques sectorielles et examine les questions liées aux notations ESG.

Comité de Vote

Sous la responsabilité du superviseur des investissements responsables, ce comité se réunit mensuellement et ponctuellement si nécessaire. Il supervise l'application de la politique de vote d'Amundi⁷, les règles de sa mise en œuvre ainsi que la mise à disposition du rapport de la saison des votes. Ce comité joue également le rôle de conseiller pour les décisions de vote sur les cas spécifiques et s'assure de l'alignement des activités de vote avec les thèmes clés de l'engagement ESG⁸.

Comité de Gestion ESG

Ce Comité hebdomadaire est composé de responsables de la ligne métier Investissement Responsable. Il est chargé de :

- Fixer les objectifs et les priorités de l'équipe Investissement Responsable ;
- Construire une vue consolidée des capacités et des ressources liées à ESG en matière d'investissement responsable à travers le groupe ;
- Promouvoir la stratégie d'investissement responsable au sein d'Amundi, en répondant aux principales demandes des clients et aux opportunités commerciales.

6. Le responsable des investissements rend compte au superviseur des investissements responsables.

7. Les politiques de vote de KBI, Amundi US ou *Joint venture* ne sont pas sous la supervision de ce comité.

8. Le superviseur des investissements responsables rend compte à la CEO d'Amundi.

Analyse et intégration ESG

Amundi a défini son propre cadre d'analyse et développé sa propre méthodologie de notation ESG. Cette méthodologie est à la fois propriétaire et centralisée, permettant une approche indépendante et cohérente de l'investissement responsable dans l'ensemble de l'organisation, en ligne avec les valeurs et points de vue d'Amundi.

Amundi a développé deux principales méthodologies de notation ESG, l'une pour les entreprises émettant des instruments cotés et l'autre pour les entités souveraines. Cette approche est complétée par des méthodes élaborées pour répondre à des besoins spécifiques et pour des classes d'actifs, ou des instruments spécifiques, tels que les actifs privés⁹ ou l'utilisation de produits obligataires.

Notre approche se fonde sur des textes de portée universelle, comme le Pacte Mondial des Nations Unies, les principes directeurs de l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise, l'Organisation Internationale du Travail (OIT), etc.

Le score ESG vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur, par exemple sa capacité à anticiper et gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur et à ses situations individuelles. Le score ESG évalue également la capacité de l'équipe de gestion à gérer l'impact négatif potentiel des activités sur les facteurs de durabilité¹⁰.

Notre analyse s'appuie principalement sur 15 fournisseurs de données :



1 Analyse ESG des entreprises

Les principes du "Best in Class"

Amundi fonde son analyse ESG des entreprises sur une approche dite "Best in Class". Chaque émetteur est évalué par une note chiffrée, échelonnée autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures et les pires pratiques sectorielles. L'évaluation d'Amundi repose sur une combinaison de données extra-financières externes

et d'analyses qualitatives sectorielles et thématiques. La note attribuée par Amundi se situe sur une échelle de notation allant de A pour les meilleures pratiques à G pour les moins bonnes. Les entreprises qui font l'objet d'une notation G sont exclues de nos fonds gérés activement¹¹.

9. Immobilier, capital-investissement, dette privée, investissement d'impact.

10. Le risque de durabilité désigne un événement ou une condition d'ordre environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif matériel sur la valeur de l'investissement - Les principaux effets négatifs sont les effets des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité - Les facteurs de durabilité signifient les questions environnementales, sociales et relatives au personnel, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre la corruption.

11. Sur lequel Amundi a toute discrétion.

Les dimensions ESG

Le processus d'analyse d'Amundi examine le comportement des entreprises dans trois domaines : Environnement, Social et Gouvernance (ESG). Amundi évalue l'exposition des entreprises aux risques et opportunités ESG, y compris les facteurs de durabilité et les risques de durabilité, et la manière dont les entreprises gèrent ces défis dans leur secteur respectif. Concernant les entreprises émettant des titres cotés, Amundi note les émetteurs quel que soit le type d'instrument, action ou dette.

A Dimension Environnementale

Cette analyse consiste à évaluer la manière dont les entreprises gèrent les risques et les opportunités liés aux questions environnementales. Elle examine leur capacité à contrôler leur impact environnemental direct et indirect, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.

B Dimension Sociale

Dans cette dimension, nous mesurons la manière dont un émetteur gère son capital humain et ses parties prenantes¹², en nous appuyant sur des principes fondamentaux de portée universelle. Le "S" de l'ESG couvre plusieurs notions : l'aspect social lié au capital humain d'un émetteur, ceux liés aux droits de l'homme en général, et les responsabilités envers les parties prenantes.

C Dimension Gouvernance

Dans cette dimension, nous évaluons la capacité d'un émetteur à garantir un cadre de gouvernance d'entreprise efficace qui lui permette d'atteindre ses objectifs à long terme (par exemple, garantir la valeur de l'émetteur sur le long terme).

Les critères ESG

Notre méthodologie d'analyse ESG repose sur un référentiel de 38 critères. Parmi eux, 17 sont trans-sectoriels, c'est-à-dire communs à toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, et 21 sont sectoriels, propres aux enjeux de différents secteurs. Ces critères ont été définis pour évaluer la manière dont les questions de durabilité peuvent affecter l'émetteur ainsi que la manière dont celui-ci se les approprie. L'impact sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises, sont également examinés. Tous les critères sont disponibles dans les outils de gestion des gérants de portefeuilles.

	Environnement	Social	Gouvernance
17 CRITÈRES GÉNÉRIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Émissions & Énergie ■ Gestion de l'eau ■ Biodiversité & Pollution ■ Fournisseurs (enjeux environnementaux) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Santé & Sécurité ■ Conditions de travail ■ Relations sociales ■ Fournisseurs (enjeux sociaux) ■ Responsabilité produits/clients ■ Communautés locales et droits de l'homme 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Structure du conseil ■ Audit & Contrôle ■ Rémunération ■ Droits des actionnaires ■ Déontologie ■ Pratiques fiscales ■ Stratégie ESG
	Environnement	Social	
21 CRITÈRES SPÉCIFIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Énergie propre ■ Voiture verte ■ Chimie verte ■ Construction durable ■ Gestion durable des forêts ■ Recyclage du papier ■ Finance éco-responsable ■ Assurance éco-responsable ■ Business vert ■ Emballage 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bioéthique ■ Marketing responsable ■ Produits sains ■ Risques liés au tabac ■ Sécurité des véhicules ■ Sécurité des passagers ■ Responsabilité media ■ Cyber-sécurité & vie privée ■ Fracture numérique ■ Accès aux soins ■ Accès aux services financiers 	

12. Parties prenantes autres que les actionnaires.

Pour être efficace, l'analyse ESG doit être capable de cibler les critères clés en fonction de l'activité et le secteur de l'entreprise. La pondération des critères ESG est un élément crucial de l'analyse ESG. Pour chaque secteur, les analystes ESG pondèrent plus fortement 4 à 5 critères jugés clés.

Nos analystes ESG sont particulièrement attentifs chaque fois que le risque encouru par une société sur un critère ESG donné est jugé élevé et significatif.

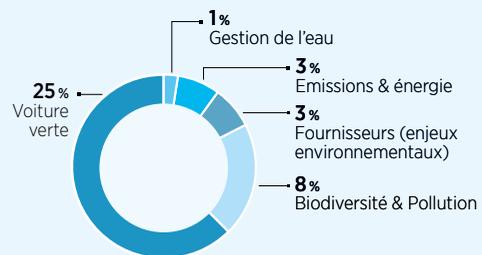
À titre d'exemple, dans le secteur automobile, les émissions de CO₂ sont fortement liées aux flottes des

véhicules automobiles des constructeurs. Nos analystes ESG se concentreront donc sur les investissements en recherche et développement¹³ consacrés à l'efficacité énergétique des véhicules et aux véhicules alternatifs (électriques, hybrides). Ce critère "Émissions et Énergie" est d'autant plus pertinent qu'il représente un risque pour les constructeurs automobiles (par exemple une part de marché potentielle pour les véhicules économes en énergie en raison de l'augmentation des coûts du carburant).

Exemple de pondérations

	E	S	G
Automobile	40 %	34 %	26 %
Banque	24 %	29 %	47 %
Télécommunications	15 %	53 %	32 %

Répartition du critère environnemental dans le secteur automobile



La méthodologie et le processus de notation ESG

La notation ESG d'un émetteur est la moyenne pondérée des notes attribuées aux dimensions E, S et G, chaque dimension étant elle-même la moyenne pondérée des valeurs qui la composent. Les résultats de chacun des scores des 38 critères sont traduits en une note ESG de A à G. À l'issue de ce processus, les entreprises bénéficient d'une notation ESG de A à G. Chaque émetteur se voit attribuer une seule notation ESG, quel que soit l'univers de référence retenu. La notation ESG est "secteur neutre", c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié, ou au contraire, défavorisé.

Les notes ESG sont mises à jour mensuellement sur la base des données brutes communiquées par nos fournisseurs externes. L'évolution des pratiques ESG des émetteurs est suivie en permanence.

Les analystes ESG réajustent régulièrement leur analyse et leur méthodologie de notation, en fonction de l'environnement et des événements qui peuvent l'affecter.

2 Analyse ESG des émetteurs souverains

La méthodologie de notation des États a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des États à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale.

La méthodologie d'Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité¹⁴ et les facteurs de durabilité¹⁵. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales ouvertes (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux et aux différentes composantes (E, S et G).

13. R&D, Recherche et Développement.

14 et 15. Le risque de durabilité désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produisait, pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur de l'investissement. Les principaux impacts négatifs sont les impacts des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité. Les facteurs de durabilité signifient les questions environnementales, sociales et le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption.

Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant.

Les indicateurs ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs se traduit par une notation ESG allant de A à G.

E nvironnement	Changement Climatique - Capital naturel
S ocial	Droits humains - Cohésion sociale - Capital humain - Droits civils
G ouvernance	Efficacité gouvernementale - Environnement économique

3 Autres types d'instruments ou d'émetteurs

Amundi a développé des méthodologies d'évaluation ESG spécifiques à différents instruments ou émetteurs. La principale méthodologie de notation ESG ne peut les couvrir en raison de la nature des instruments ou de l'absence de données couvertes par des fournisseurs de données externes. Ces méthodologies couvrent le capital-investissement, les émetteurs de dette privée, les investissements d'impact, l'immobilier¹⁶ ainsi que des instruments spécifiques tels que les obligations vertes ou les obligations sociales. Même si chaque méthodologie est spécifique, elles partagent le même objectif, à savoir la capacité à anticiper et à gérer les risques et les opportunités de durabilité ainsi que la capacité à gérer leurs impacts négatifs potentiels sur les facteurs de durabilité.

4 Intégration de l'ESG dans nos processus d'analyse et d'investissement

Nous sommes fermement convaincus que l'analyse ESG consolide la création de valeur en fournissant une compréhension holistique de l'ensemble de l'entreprise. Cette vision nous a conduit à intégrer les critères ESG dans tous nos processus de gestion active et à mettre en place une politique d'engagement. L'intégration ESG sous-jacente repose sur la conviction qu'une forte politique de développement durable permet aux émetteurs de mieux gérer leurs risques réglementaires et leurs risques de réputation et aussi, d'améliorer leur efficacité opérationnelle.

En intégrant de tels aspects, les investisseurs peuvent ainsi mieux prendre en compte les risques de long terme (financiers, opérationnels, de réputation, etc.), remplissant à la fois leurs obligations fiduciaires et leur engagement potentiel à agir en tant qu'investisseurs responsables.

Notre analyse ESG vise à attribuer aux émetteurs une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) mais aussi à les sensibiliser et à inciter les entreprises à se développer avec une approche de développement durable. Notre analyse permet à Amundi de prendre en compte les risques spécifiques liés aux activités des entreprises et gérer ces risques au sein des portefeuilles d'investissement.

Nous suivons donc en permanence les entreprises dans lesquelles nous investissons, au travers des facteurs E, S et G mais aussi d'indicateurs financiers plus traditionnels. Nous cherchons à identifier les problèmes et les préoccupations avant qu'ils ne nuisent à la performance de l'entreprise et n'affectent la performance des investissements de nos clients.

Notre notation interne résulte de l'agrégation des notations E, S et G et de l'analyse de diverses sources. Elle est à ce jour disponible sur 13 800 émetteurs¹⁷. Les fonds Amundi peuvent investir dans divers instruments, émetteurs ou projets ayant des objectifs et des contraintes ESG différents. Toutefois, les notations ESG, les 38 critères qui la composent, ainsi que d'autres indicateurs liés à la durabilité, sont mis à la disposition de tous nos gérants dans leurs outils de gestion. Cela leur permet d'intégrer les questions de durabilité dans leurs décisions d'investissement et d'appliquer toutes les contraintes applicables à leurs portefeuilles.

16. Pour plus d'informations: <https://www.amundi.com/institutional/real>, <https://amundi.oneheart.fr>

17. Données avril 2022.

Politique sectorielle

1 Politique sur le charbon thermique

La combustion du charbon est le plus important contributeur au changement climatique, imputable à l'activité humaine. En 2016, Amundi a mis en place une politique sectorielle dédiée au charbon thermique, déclenchant l'exclusion de certaines sociétés et émetteurs.

Chaque année depuis cette date, Amundi a progressivement renforcé les règles et seuils de sa politique sur le charbon thermique. (Voir Politique d'exclusion).

L'élimination progressive du charbon est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. C'est la raison pour laquelle Amundi s'est engagée à éliminer progressivement le charbon thermique de ses investissements d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans les autres pays. Conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et à l'Accord de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et recommandations du Comité scientifique du Crédit Agricole, qui prend en compte les scénarios conçus par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Rapport d'analyse du climat et les *Science Based Targets*.

Objectif de la politique

“Atteindre le niveau zéro émission nette au niveau planétaire nécessite de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des chaînes de valeur des entreprises au niveau mondial et pas simplement de réduire l'exposition des portefeuilles aux émissions”¹⁸. *Science Based Targets initiative (SBTi)*.

Conformément à notre calendrier d'élimination du charbon thermique d'ici 2030/2040, les règles et seuils suivants constituent le point de référence sur lequel les entreprises sont considérées trop exposées pour pouvoir se retirer progressivement du charbon thermique avec un rythme approprié.

Champ d'application

Cette politique est applicable à toutes les sociétés mais elle affecte principalement les entreprises minières, les services publics et les sociétés d'infrastructure de transport. Cette politique s'applique à toutes les stratégies de gestion active et à toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion.

Utiliser notre rôle d'investisseurs pour influencer les émetteurs à éliminer progressivement le charbon thermique

Amundi a instauré un engagement auprès des sociétés exposées au charbon thermique. Nous leur demandons de publier publiquement une politique d'élimination du charbon thermique conforme au calendrier d'élimination 2030/2040 d'Amundi.

Pour les entreprises :

- Exclues de l'univers d'investissement actif d'Amundi, selon notre politique (voir Politique d'exclusion), et celles ;
- Dont les politiques de charbon thermique sont telles qu'Amundi les considère comme retardataires.

La politique d'Amundi consiste à voter contre la décharge du Conseil ou de la Direction ou la réélection du Président et de certains Administrateurs.

Les exclusions : un outil pour traiter les expositions non durables

Le cas échéant¹⁹, Amundi exclut :

- Les entreprises minières, les entreprises de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets charbon bénéficiant d'un statut autorisé et qui sont en phase de construction, tels que définis dans la liste des développeurs charbon établie par le groupe Crédit Agricole,
- Les entreprises dont les projets relatifs au charbon sont au premier stade de développement, y compris annoncé, proposé, avec un statut pré-autorisé, font l'objet d'un suivi annuel.

Pour les sociétés considérées trop exposées pour pouvoir se retirer progressivement du charbon thermique au rythme escompté, Amundi exclut :

- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir du charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse ;
- Toutes les sociétés de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil compris entre 20 % et 50 % du revenu total et présentant une trajectoire de transition insuffisante²⁰.

18. SBTi-Finance-Net-Zero-Foundations-paper.pdf

19. Pour plus d'information sur le champ d'application de la politique d'exclusion, veuillez-vous référer à l'annexe en page XXX.

20. Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan de sortie.

Concernant l'extraction minière, Amundi exclut :

- Les entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 70 MT ou plus, sans intention de réduction.

Mise en œuvre

Les exclusions sont configurées dans les outils de gestion, empêchant les gestionnaires de fonds d'investir sur ces émetteurs. Le département des Risques est en charge de la réalisation des contrôles de second niveau.

Pour évaluer l'exposition carbone des entreprises, Amundi utilise les métriques carbone transmises par des fournisseurs de données (Trucost et MSCI). Cela nous permet d'accéder à une large couverture de données, à intégrer à notre analyse ESG et notre méthodologie de notation. Cela nous permet également de mieux comprendre les émissions carbone des entreprises et de fournir à nos équipes de gestion des éclairages uniques et précieux sur le sujet. Lorsque les deux fournisseurs disposent de données carbone pour un même émetteur, nous appliquons une approche prudente, qui consiste à conserver les données présentant la plus forte exposition au charbon entre les deux fournisseurs. En cas de fortes divergences entre les informations fournies par les fournisseurs de données, Amundi effectue également sa propre *due diligence*.

Pour évaluer le développement de nouvelles capacités de charbon thermique, Amundi utilise la liste officielle d'exclusion du groupe Crédit Agricole basée sur les informations de Trucost. Une *due diligence* pourrait également être mise en œuvre pour enrichir ou contester les informations reçues par le prestataire.

2 Politique sur le tabac

Le tabac a non seulement un impact négatif sur la santé publique mais sa chaîne de valeur est confrontée à des violations de droits humains ; elle a un impact sur la pauvreté, a des conséquences environnementales et supporte des coûts économiques considérables, estimés à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la Santé²¹.

En mai 2020, Amundi est devenue signataire du *Tobacco-Free Finance Pledge*.

Objectif de la politique

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG ainsi qu'en mettant en place une politique d'exclusion des entreprises productrices de cigarettes.

Champ d'application

Cette politique est applicable au secteur du tabac dans son ensemble, incluant les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Cette politique s'applique à toutes les stratégies de gestion active et à toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion.

Utiliser notre rôle d'investisseurs pour influencer les émetteurs

Pour les sociétés qui sont exclues de notre univers d'investissement actif selon notre politique (cf. Politique d'exclusion), notre politique consiste à voter contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, ou la réélection du Président et de certains Administrateurs.

Pénaliser les investissements dans les sociétés exposées au tabac

La notation ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur une échelle allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans la production, la fourniture et la commercialisation du tabac (seuil d'application : revenus supérieurs à 10 %). Cela s'applique aux investissements actifs.

Les exclusions : un outil pour traiter les expositions non durables

Cette politique s'applique à toutes les stratégies de gestion active et à toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion.

Amundi exclut les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuil d'application : revenus supérieurs à 5 %), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Mise en œuvre

Les exclusions sont intégrées dans les outils de gestion, empêchant les gestionnaires de fonds d'investir dans ces émetteurs. Le département des Risques est en charge de la réalisation des contrôles de second niveau.

Pour évaluer les entreprises, Amundi utilise le fournisseur de données MSCI.

21. <https://www.hrw.org/report/2014/05/13/tobaccos-hidden-children/hazardous-child-labor-united-states-tobacco-farming>

Politique d'exclusion ciblée

Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi applique une politique d'exclusion ciblée sur l'ensemble de ses portefeuilles. Ces règles sont applicables à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a toute discrétion. Elles concernent les émetteurs exposés aux règles d'exclusion et aux seuils fixés dans notre politique sectorielle, les émetteurs qui ne se conforment pas aux conventions et/ou cadres internationalement reconnus ou aux réglementations nationales. Cette politique d'exclusion est mise en œuvre au sein des portefeuilles sous réserve de conformité aux lois et réglementations applicables, et sauf demande contraire des clients.

Le Comité Stratégique ESG et Climat définit les règles de la politique d'exclusion et le Comité de Notation ESG valide les règles d'application. Les émetteurs exclus²² sont signalés dans les outils de front office et les opérations sur ces noms sont bloquées en amont des décisions de gestion. Le département des Risques est en charge des contrôles de second niveau.

Pour tout nouveau mandat ou fonds dédié, la politique d'exclusion d'Amundi est mise en œuvre, conformément à notre documentation précontractuelle, sauf demande contraire du client.

Pour les fonds passifs, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non-ESG²³:

- Pour les fonds ESG passifs²⁴ : tous les ETF et fonds indiciaires ESG appliquent, dans la mesure du possible, la politique d'exclusion d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).
- Pour les fonds passifs non ESG : l'obligation fiduciaire applicable à la gestion passive est de répliquer le plus fidèlement possible un indice. En conséquence, le gérant dispose d'une marge de manœuvre limitée et

doit remplir ses objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive en ligne avec son indice de référence. Les fonds/ETF d'Amundi répliquant les indices de référence standards (non ESG) ne peuvent appliquer d'exclusions sectorielles systématiques. Toutefois, pour les titres qui sont exclus en raison de l'application de la politique sur le charbon thermique²⁵ au niveau de l'univers d'investissement actif d'Amundi, mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé son processus d'engagement et ses actions de vote qui peuvent aboutir à un vote contre la décharge du Conseil ou de la Direction, ou la réélection du Président et de certains Administrateurs.

1 Exclusions normatives

Amundi exclut les émetteurs suivants :

- Emetteurs impliqués dans la fabrication, la vente, le stockage ou les services de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions, interdits par les Conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les Emetteurs impliqués dans la production, la vente ou le stockage d'armes chimiques, biologiques ou à l'uranium appauvri ;
- Emetteurs qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial²⁶, sans mesure corrective crédible.

D'ici fin 2022²⁷, Amundi exclura également :

- Les émetteurs participant à la production, à la vente ou au stockage d'armes nucléaires dans des États n'ayant pas ratifié le Traité de non-prolifération des armes nucléaires ;
- Les émetteurs qui produisent des ogives nucléaires et/ou des missiles nucléaires entiers ; ou
- Les émetteurs qui tirent plus de 5 % de leurs revenus totaux de la production ou de la vente d'armes nucléaires.

22. Veuillez-vous reporter à l'Annexe pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'exclusion d'Amundi

23. Veuillez-vous reporter à l'Annexe pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'exclusion d'Amundi

24. Suite à l'acquisition de Lyxor, la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi a été progressivement appliquée à la grande majorité des fonds passifs ESG de Lyxor, à l'exception d'un nombre limité de fonds pour lesquels elle sera effective dès que possible et dans tous les cas au plus tard en juin 2023.

25. Se référer à la politique sur le charbon thermique dans les sections précédentes du présent document

26. Pacte Mondial des Nations Unies (Pacte Mondial des Nations Unies) : "Un appel aux entreprises pour qu'elles alignent leurs stratégies et leurs opérations sur les principes universels relatifs aux droits de l'homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, et prennent des mesures pour promouvoir les objectifs sociétaux".

27. Politique à mettre en œuvre avant le 31 décembre 2022.

2 Exclusions sectorielles

Politique sur le charbon thermique

Veillez-vous référer à la politique sur le charbon thermique dans les sections précédentes du présent document et à la politique de vote 2022 d'Amundi pour des informations détaillées sur la manière dont cette politique s'applique à nos activités de vote.

Politique sur les hydrocarbures non conventionnels

D'ici fin 2022, Amundi exclura les entreprises dont l'activité (exploration et extraction) est exposée à plus de 30 %²⁸ aux hydrocarbures non conventionnels (pétrole, gaz de schiste et sables bitumineux).

Politique sur le tabac

Veillez-vous reporter à la politique sur le tabac dans les sections précédentes du présent document.

3 Exclusions des émetteurs souverains

Les pays figurant sur la liste des sanctions de l'Union européenne (UE) avec une sanction consistant en un gel des avoirs et un indice de sanction au plus haut niveau (prenant en compte les sanctions des États-Unis et de l'UE) sont exclus, après examen formel et validation par le Comité de Notation d'Amundi.

Politique d'engagement

L'engagement fait partie intégrante de la stratégie ESG d'Amundi. Amundi promeut une transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone. Outre l'intégration systématique des critères ESG au sein de ses gestions actives, Amundi a développé une stratégie d'engagement via :

- Une politique d'engagement proactif visant, pour les entreprises dans lesquelles nous investissons, à :
 - Contribuer à la diffusion des bonnes pratiques et à favoriser une meilleure intégration du Développement Durable dans la gouvernance, les opérations et les modèles économiques ;

- Permettre l'amélioration de la gestion de leurs impacts, en particulier sur des sujets spécifiques essentiels à la durabilité de notre société et de notre économie ;

- Les accompagner dans leur transition vers un modèle économique plus durable, inclusif et bas carbone ;

- Les inciter à accroître leurs dépenses d'investissement, de recherche et de développement dans les domaines nécessaires à cette transition.

- Une politique de vote mettant en exergue la nécessité pour la Gouvernance et les Conseils d'Administration des entreprises de comprendre les défis environnementaux et sociaux, qu'il s'agisse des risques comme des opportunités. La politique de vote veille également à ce que les entreprises soient préparées et en position de mettre en place une stratégie en faveur d'une transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone.

En 2021, Amundi a annoncé son nouveau plan Ambition 2025 dans lequel le vote et l'engagement jouent un rôle clé. Notre ambition est d'intensifier les différentes initiatives développées avec les plateformes d'investissement. L'équipe de Recherche ESG, Engagement et Vote a mis au point un ensemble de supports et d'outils qui guident les professionnels de l'investissement dans la sélection des thèmes d'engagement, par la sélection des émetteurs ciblés et la conduite d'un engagement rigoureux, en s'appuyant sur des exigences précises, ambitieuses et pragmatiques et le suivi des progrès réalisés par les entreprises.

Le vote est une composante essentielle de notre politique d'engagement. L'absence d'amélioration suffisante à la suite d'un engagement actif peut déclencher un vote négatif. Une campagne d'engagement peut également être lancée dans le cadre de l'activité de vote afin d'encourager les émetteurs et les conseils d'administration à mieux intégrer la durabilité et les enjeux de long terme dans leur stratégie.

Chez Amundi, l'engagement est un processus continu et axé sur un objectif, visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. Il doit donc se focaliser sur les résultats, être proactif et intégré à notre processus ESG global. L'engagement a principalement deux objectifs :

- Améliorer la manière dont l'entreprise intègre la dimension environnementale et sociale dans ses processus et dans la qualité de sa gouvernance, afin de limiter ses risques de durabilité ;
- Améliorer l'impact de l'entreprise sur les questions environnementales, sociales et liées aux droits humains ou à d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale, même si l'importance financière pour l'émetteur n'est pas claire ou directement impactée.

28. Politique à mettre en œuvre avant le 31 décembre 2022

L'engagement ne se limite pas à la simple recherche d'information auprès des entreprises ou au dialogue traditionnel avec une entreprise. L'engagement a pour objectif d'influencer les activités ou comportements des entreprises afin d'améliorer les pratiques ESG et leur impact sur les principaux sujets liés au Développement Durable. Plus précisément, l'engagement suppose d'avoir un programme et de fixer des objectifs, notamment en termes de résultats concrets à obtenir dans un délai donné.

Amundi s'engage auprès des émetteurs autour de six thèmes principaux :

- La transition vers une économie bas carbone ;
- La préservation du capital naturel (protection des écosystèmes et lutte contre la perte de biodiversité) ;
- La cohésion sociale, à travers la protection des salariés directs et indirects et la promotion des droits humains ;
- La responsabilité client, produit et sociétale ;
- Des pratiques de gouvernance solides promouvant le Développement Durable ;
- Un dialogue favorisant un exercice accru du droit de vote et une gouvernance d'entreprise renforcée.

Amundi engage les entreprises dans lesquelles elle investit, ou investira potentiellement, quel que soit le type de participation (investissement, financement, etc.). Les émetteurs engagés sont principalement choisis en fonction de leur niveau d'exposition à un thème d'engagement. L'engagement d'Amundi s'étend sur différents continents et tient compte des réalités locales. L'objectif est d'avoir le même niveau d'ambition à l'échelle mondiale, mais avec des attentes graduelles selon les différentes zones géographiques.

Nous veillons également à ce que les activités d'engagement aient un impact et contribuent à l'effort global de la communauté financière. La période d'engagement se situe en moyenne autour de trois ans, même si elle peut varier en fonction de la campagne. Amundi définit différentes étapes clés au cours de la campagne d'engagement, qui sont partagées en interne sur notre plateforme de Recherche, elle-même disponible à toutes les plateformes d'investissement. Des évaluations formelles sont menées, au minimum sur une base annuelle.

Nous nous efforçons d'avoir un dialogue collaboratif, de soutien, pragmatique mais ambitieux avec les entreprises dans lesquelles nous investissons et nous souhaitons inspirer un large éventail d'actions qui bénéficieront non seulement aux émetteurs mais aussi à toutes les parties prenantes. Nous sommes convaincus que le dialogue est la pierre angulaire d'un développement sain et solide vers une économie durable, inclusive et bas carbone.

Amundi pratique aussi l'engagement au niveau des émissions de titres (par exemple dans le cadre d'obligations vertes, sociales, durables), des fonds, des ABS... afin de promouvoir de meilleures pratiques et la transparence.

1

Mesurer et suivre les progrès de l'engagement

Amundi évalue les progrès réalisés par l'émetteur dans la réalisation de certains objectifs grâce à l'utilisation de jalon. Notre premier objectif est d'avoir un impact positif. Par conséquent, la manière dont nous décidons de mettre en place un engagement sera toujours défini par son efficacité. Amorcer un changement structurant dans de grandes organisations peut s'avérer complexe, stressant, voire être considéré comme impossible par certains émetteurs. L'adoption d'une vision à plus long terme et la considération de différents objectifs d'engagement intermédiaires, qui tiennent compte de la situation et des circonstances particulières, sont un élément essentiel de l'efficacité de l'engagement : nous devons garder à l'esprit l'objectif de long terme, tout en recherchant des améliorations réalisables et mesurables, à court et à moyen terme.

En tant qu'investisseur, nous devons être à la fois exigeants et pragmatiques pour promouvoir une transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone. Nous avons conscience des limites actuelles pour mesurer et traiter efficacement les principaux sujets de durabilité, notamment la science du climat, la biodiversité et les droits humains. Nous considérons la durabilité comme un indicateur évolutif et par conséquent nos stratégies d'engagement évolueront avec le temps, afin de mieux tenir compte de ces changements.

2

Recourir au processus d'escalade

En cas d'échec de l'engagement, ou si le plan de remédiation échoue, nous considérons des mesures d'escalade en premier lieu, le désinvestissement de l'univers d'investissement actif intervenant comme dernier recours. Les modes d'escalade incluent (sans ordre particulier) : la dégradation de la note sur un ou plusieurs critères, les questions lors des assemblées générales, les votes contre le management, les déclarations publiques, le plafonnement de la note ESG et, en dernier ressort, l'exclusion.

Le processus d'escalade peut se manifester dans l'exercice des activités de vote. Lorsque nous détenons des actions, pour des sujets considérés comme critiques (climat, social, controverses graves ou violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ou en cas d'absence de réponse à l'engagement, Amundi peut décider de voter contre la décharge du conseil d'Administration, ou en cas d'inaction de longue date, contre le Président ou certains membres du Conseil d'Administration.

Outre l'escalade via nos activités de vote, l'échec de l'engagement peut avoir un impact direct sur notre volonté d'investir dans une entreprise. Les analystes ESG peuvent dégrader les critères associés de la note ESG et, si la question est critique, cela peut entraîner une dégradation de la note ESG globale. Amundi a pris l'engagement d'intégrer les critères ESG dans les processus d'investissement des fonds ouverts gérés activement, dans le but de maintenir, outre les objectifs financiers, un score ESG moyen du portefeuille supérieur à celui de son univers d'investissement. La dégradation d'un score ESG réduit donc la capacité d'Amundi à investir dans une entreprise.

Le mode d'escalade ultime pourrait être l'exclusion en cas d'échec de l'engagement ou d'absence de résolution d'un problème critique.

Politiques relatives aux stratégies d'investissement

1 Politiques relatives aux stratégies d'investissement

a) Intégration des critères ESG

Le processus d'intégration ESG d'Amundi est appliqué par défaut à tous les fonds ouverts gérés activement²⁹ (fonds maîtres & nourriciers), chaque fois que cela est techniquement possible. Pour chaque fonds, un indice de référence, représentatif de l'univers d'investissement est défini à cet effet. L'objectif de chaque fonds est d'avoir un score ESG moyen supérieur au score ESG moyen de son indice de référence. De nombreux produits individuels ou gammes de fonds bénéficient également d'une intégration ESG plus poussée, via une plus forte sélectivité, un niveau de notation ou des indicateurs extra-financiers plus élevés, ou encore une sélection thématique, etc.

b) Produits "Impact"

Amundi propose des produits d'impact. "Impact" désigne les externalités sociales et/ou environnementales positives qui sont escomptées par les investissements. Les investissements d'impact sont des investissements réalisés dans l'intention de générer un impact positif, mesurable, social et/ou environnemental, parallèlement à un rendement financier. L'impact est mesuré par rapport à des objectifs d'impact spécifiques qui ont été définis en amont et qui sont basés sur l'intentionnalité des investisseurs ou, le cas échéant, des sociétés dans lesquelles ils investissent. Pour qualifier les produits d'impact, Amundi a développé une grille d'évaluation interne spécifique à ce type de fonds. Elle permet d'évaluer les fonds sur les trois dimensions clés de l'investissement à impact : l'intentionnalité, la mesurabilité et l'additionnalité. Pour être qualifiés de produits "Impact", les fonds doivent avoir une note minimale sur les trois dimensions et respecter les minima requis sur la dimension Intentionnalité.

c) Produits "Objectif Net Zéro"

Amundi reconnaît que seul le scénario de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C au-dessus des températures préindustrielles, avec peu ou pas de dépassement (c'est-à-dire avec une capture nécessaire limitée du carbone atmosphérique pour ramener la température en dessous de 1,5°C) est compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Amundi a décidé de développer des produits de transition Net Zéro. Dans le but de s'assurer que ces produits sont gérés afin que leur empreinte carbone suive une trajectoire alignée sur la neutralité carbone d'ici 2050, Amundi a fixé des normes minimales pour ces solutions :

- Objectifs de réduction de l'empreinte carbone à des dates intermédiaires vs l'univers d'investissement représentatif de l'année de référence concernée ;
- Exposition minimale aux secteurs à fort impact climatique pour encourager la transition dans ces secteurs clés.

2 Sélection et suivi des gestionnaires responsables externes

Lorsqu'Amundi sélectionne des gérants externes, une *due diligence* spécifique est menée dans le cadre du processus de revue systématique, pour évaluer le profil ESG des fonds externes, selon une double approche.

Dans un premier temps, nous réalisons une évaluation qualitative basée sur la politique d'investissement responsable de l'organisation (25 %), ses approches

29. Lorsque cela est techniquement possible. Certaines exceptions ont été définies, elles concernent les fonds pour lesquels la fonctionnalité de gestion active est limitée, tels que les fonds "Buy and Watch" ou les organismes de titrisation, les fonds immobiliers et alternatifs, les fonds non gérés sur les plateformes d'investissement d'Amundi et fonds délégués, fonds à forte concentration dans l'indice ou ceux qui présentent une couverture limitée d'émetteurs notables, les produits des plateformes d'hébergement (Fund Hosting).

retenues (*Best in Class*, intégration ESG, impact, etc.), sa politique d'exclusion (25 %) et enfin sur le fonds/la délégation elle-même (50 %). Dans un second temps, nous calculons un score ESG quantitatif en utilisant la méthodologie ESG d'Amundi pour conforter les résultats de l'analyse qualitative.

L'évaluation qualitative et quantitative de l'approche ESG du gestionnaire s'inscrit dans un processus plus large de *due diligence* du fonds/mandat et de la société (*due diligence* opérationnelle, analyse de la qualité du processus d'investissement, de la qualité des équipes, des performances, etc.). Quand nous déléguons des fonds et des portefeuilles à des gestionnaires, nous leur envoyons également mensuellement une liste d'entreprises à exclure.

Lorsqu'Amundi assure uniquement une prestation d'hébergement de fonds, la liste d'exclusion ne s'applique pas nécessairement

Le produit d'investissement peut promouvoir les caractéristiques responsables comme un aspect clé de son processus d'investissement, ou parmi d'autres caractéristiques.

Enfin, le périmètre l'investissement responsable rassemble des solutions d'investissement dotées d'approches responsables diverses afin de répondre aux nombreuses préférences des investisseurs qui peuvent faire l'objet d'une labellisation, le cas échéant.

Un produit d'investissement présent dans le périmètre des actifs sous gestion IR est une solution d'investissement appliquant l'une de ces multiples approches, à condition :

1. qu'elle présente un objectif d'investissement responsable, soit en tant qu'objectif principal, soit combiné à des objectifs financiers ;

ou

2. qu'elle comporte des caractéristiques responsables et les intègre dans le processus de décision/sélection des investissements ;

ou

3. qu'elle inclut des caractéristiques responsables visant à exclure des émetteurs de l'univers d'investissement éligible ;

et,

que les caractéristiques responsables mises en œuvre ne se limitent pas à la simple application de la politique IR d'Amundi sur les politiques d'exclusion, d'engagement et de vote.

Reporting et transparence

1

Information sur les encours “Investissement Responsable”

Généralement qualifiés d'encours Investissement Responsable (encours IR) ce périmètre se réfère à des solutions d'investissement intégrant des critères responsables dans leur processus d'investissement. Les critères de responsabilité sont liés à des problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance, à des thématiques éthiques ou durables³⁰, ou à une combinaison de ces éléments. En fonction de la stratégie d'investissement du produit, les caractéristiques ESG peuvent être évaluées au travers d'une approche *Best in Class* (notation/score ESG des émetteurs par rapport à leurs pairs), ou en termes absolus en utilisant des indicateurs de performance ESG³¹. Les caractéristiques responsables du produit peuvent être définies au travers de l'exclusion d'émetteurs ou d'activités de son univers d'investissement, l'intégration de critères ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement, afin de mieux gérer les risques et les rendements, ou par une sélection positive des meilleurs émetteurs ESG³².

2

Labels et transparence de l'information

Labels

Notre offre est adaptée localement pour répondre aux besoins des clients particuliers, des distributeurs et aux autres investisseurs professionnels et non professionnels. Parmi nos solutions responsables, nous proposons une gamme de produits qui ont reçu les labels suivants :

- Label ISR, Greenfin et Finansol en France ;
- FNG en Allemagne ;
- Towards Sustainability (ex Febelfin) en Belgique ;
- LuxFLAG au Luxembourg ;
- Austrian Eco Label en Autriche.

30. Par exemple en lien avec les Objectifs de développement durable développés par les Nations Unies

31. Généralement appelée approche Best-in-class ou approche Absolue.

32. Habituellement connu sous le nom de d'approche négative, inclusion, approche positive

Transparence de l'information au niveau des fonds

Amundi s'est donnée l'ambition de publier mensuellement des reportings ESG sur les fonds IR ouverts. Ces rapports incluent une comparaison de la note ESG du portefeuille avec celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement, ainsi que des commentaires sur la performance ESG des émetteurs en portefeuille.

Amundi se conforme également au code Transparence Européen. Ce code a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF³³. Il fournit aux clients des informations transparentes et précises sur la gestion de portefeuille ISR.

Des reportings spécifiques sont publiés sur certains fonds thématiques de la gamme climat et gamme solidaire afin d'assurer un suivi précis de l'impact.

Pour renforcer sa transparence à l'égard des investisseurs, Amundi adresse périodiquement à ses clients institutionnels des reportings complets.

Par ailleurs, Amundi déploie des actions de formation sur la finance responsable auprès de ses collaborateurs, des conseillers financiers de ses réseaux partenaires et à la demande de ses clients.

Transparence de l'information au niveau de la société de gestion

Amundi rend compte annuellement de son activité d'investissement responsable via :

- Un rapport de Stewardship ;
- Un rapport de Vote et l'accès en ligne aux décisions de votes ;
- Un rapport d'Engagement ;
- Un rapport Climat et Durabilité.

3 Information réglementaire

Les informations relatives à la mise en œuvre du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("SFDR") et du Règlement (UE) 2020/852 relatif à la mise en place d'un cadre visant à faciliter l'investissement durable ("Règlement Taxonomie") se trouvent dans le document disponible [ici](#).

Pour obtenir des informations sur la manière dont Amundi envisage, surveille et reporte les exigences des entités et/ou des produits découlant de la SFDR et de la réglementation Taxonomie, veuillez-vous reporter au document de référence disponible [ici](#).

Pour les informations relatives à la durabilité au niveau du produit, veuillez-vous reporter au site Internet d'Amundi ou au prospectus concerné.

Faire progresser l'industrie de la gestion d'actifs

1 Une participation active aux instances de place

Amundi participe activement aux groupes de travail pilotés par des organismes de marché visant à développer la finance responsable, le développement durable et la gouvernance d'entreprise. Amundi est notamment membre (la liste est non exhaustive) : de L'Association Française de Gestion financière (AFG) ; de l'Association Européenne de la gestion d'actifs (EFAMA) ; de l'Institut Français des Administrateurs (IFA) ; de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE) ; de

l'Association Française des Analystes Financiers (SFAF) ; des Forums Européens de l'Investissement Durable (SIF) en France, Espagne, Italie, Suède ; des SIF canadiens, japonais et australiens ; et de l'Association Française des Sociétés pour l'Environnement. Amundi est également membre et administrateur de Finansol.

Par ailleurs, Amundi soutient la chaire académique "Finance Durable et Investissement Responsable", créée en 2007, parrainée par l'AFG et dirigée par l'École Polytechnique et l'Institut d'Economie Industrielle "IDEI" de Toulouse.

En juillet 2021, Amundi a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers, s'engageant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt.

33. Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), Association française de la gestion financière (AFG), Forum national européen de l'investissement durable (EUROSIF).

Initiatives Globales

- PRI - Principes pour l'Investissement Responsable
- Finance for Tomorrow
- IFC Operating Principles for Impact Management
- WBA - World Benchmarking Alliance



Initiatives Environnementales

- Initiative Net Zero Asset Managers
- IIGCC - Institutional Investors Group on Climate Change
- AIGCC - Asia Investor Group on Climate Change
- CDP (ex Carbon Disclosure Project)
- Water Disclosure Project
- ICMA - Principes applicables aux obligations vertes (Green Bonds Principles de l'ICMA)
- CBI - Initiative Climate Bonds
- Climate Action 100+
- TCFD - Task Force on Climate-related Financial Disclosures
- The Japan TCFD Consortium
- OPSWF - Initiative One Planet Sovereign Wealth Fund AM
- FAIRR - Farm Animal Investment Risk and Return
- TFPP - Tobacco-Free Finance Pledge
- Campagne SBT (Science Based Targets) du CDP
- Campagne de non-divulgateion (Non-Disclosure Campaign ou NDC)
- Finance for Biodiversity Pledge
- PPCA - Powering Past Coal Alliance



Initiatives Sociales

- Access to Medicine Index
- Access to Nutrition Index
- ICMA - Principes applicables aux obligations sociales (Social Bonds Principles de l'ICMA)
- Human Rights Engagement des PRI
- WDI - Workforce Disclosure Initiative
- FAIR - Financier Accompagner Impacter Rassembler
- PLWF - Platform for Living Wage Financials
- Coalition "Investor for a Just Transition" de Finance for Tomorrow
- Investor Action on Antimicrobial Resistance
- 30 % Club France Investor Group



Initiatives Gouvernance

- ICGN - International Corporate Governance network
- CII - Council of Institutional Investors



2 Un think tank : le comité Médicis

Amundi soutient le développement et l'organisation de ce groupe de réflexion dédié à la responsabilité des acteurs économiques et financiers.

Le comité Médicis étudie les principes, les techniques et les impacts de l'Investissement Responsable. Il examine les principaux problèmes de responsabilité sociale auxquels les entreprises internationales et locales sont confrontées du fait des transformations économiques, technologiques et politiques. Il recherche les meilleurs moyens d'y remédier.

Il a un double objectif :

- Accompagner Amundi dans la définition de sa politique d'investissement ;
- Et plus largement, contribuer au débat de société permettant à Amundi d'identifier et de revoir régulièrement quels sont les meilleurs moyens d'atteindre son objectif d'agir en leader de la durabilité.

Annexe

Le champ d'application de la politique d'exclusion

TABLEAU 1: Champ d'application de la politique par classe d'actifs³⁴

		Mines antipersonnel Bombes à sous-munitions (Traité d'Ottawa et d'Oslo)	Armes Chimiques, biologiques et Armes à l'uranium appauvri	Principes du Global Compact	Tabac	Charbon thermique
FONDS ACTIFS	Fonds ouverts	Appliquée				
FONDS PASSIFS	ETF et Fonds indiciels non ESG ³⁵	Appliquée			Non appliquée	
	ETFs et Fonds indiciels ESG ³⁶	Appliquée				
COMPARTIMENTS À FORMULE	Nouveaux fonds (depuis octobre 2021)	Appliquée				
	Anciens fonds	Appliquée			Non appliquée	
MULTI-GESTION	Fonds de fonds Fonds externes	<i>Voir section Sélection des fonds externes</i>				
HÉBERGEMENT DE FONDS	Fonds contrôlés Amundi	Appliquée				
	Autres Fonds de placement	Non appliquée				
SOUS-CONSEILLER	Fonds Fund Channel	Appliquée				

TABLEAU 2: Champ d'application de la politique d'exclusion par instrument

	Mines antipersonnel Bombes à sous-munitions (Traité d'Ottawa et d'Oslo)	Armes Chimiques, biologiques et Armes à l'uranium appauvri	Principes du Global Compact	Tabac	Charbon thermique
ACTIONS	Appliquée				
TITRES DÉTENUS DIRECTEMENT	Appliquée				
PRODUITS DÉRIVÉS	Appliquée				
DÉRIVÉS SUR INDICES	Non appliquée				
TITRES REÇUS EN GARANTIE ³⁷	Appliquée				
OBLIGATIONS CONVERTIBLES	Appliquée				
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE	Appliquée				

34. Pour tout nouveau mandat ou fonds dédié, la politique d'exclusion d'Amundi sera mise en œuvre conformément à notre documentation précontractuelle, sauf demande contraire d'un client.

35. Pour les fonds passifs non ESG : L'obligation fiduciaire dans la gestion passive est de répliquer le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF Amundi répliquant des indices de référence standard (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

36. Suite à l'acquisition de Lyxor, la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi a été progressivement appliquée à la grande majorité des fonds passifs ESG de Lyxor, à l'exception d'un nombre limité de fonds pour lesquels elle sera effective dès que possible et dans tous les cas au plus tard d'ici juin 2023.

37. Il s'agit notamment des titres reçus dans le cadre d'opérations de prêt de titres ou d'opérations de gré à gré, ainsi que d'opérations de mise en pension en échange de liquidités placées. Les titres reçus et notés G par Amundi sont renvoyés à la contrepartie (ex post).

Annexe

Un acteur historique de l'intégration ESG

En 2010, Amundi choisit l'engagement sociétal comme l'un de ses quatre piliers fondateurs, ce qui signifie que dans ses politiques d'investissement, Amundi prend en compte le développement durable et les critères responsables en complément de critères financiers.

En 2011, Amundi intègre sa filiale IDEAM dans la division Investissements Institutionnels afin de rationaliser son organisation et de mieux servir ses ambitions de croissance dans le domaine de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

En 2013, Amundi est la première société de gestion d'actifs à obtenir la certification Afnor pour sa démarche ISR. Cette certification, délivrée par une organisation indépendante reconnue, prouve notre engagement auprès de nos clients (méthode de gouvernance, expertise garantie, traçabilité des données, information, réactivité...) tout en assurant l'encadrement des opérations par un dispositif de pilotage interne.

En 2014, Amundi publie son premier Rapport d'Engagement.

En 2015, Amundi se classe au premier rang de l'étude ISR & Sustainability publiée par WeConvene Extel et l'UKSIF (UK Sustainable Investment and Finance Association), dans la catégorie des meilleures entreprises de gestion d'actifs pour l'ISR/ESG. Au cours de cette même année, Amundi a été très actif en matière de financement de la transition énergétique et écologique (TEE), au-delà de sa participation à la principale initiative de place (Green Bonds Principles) et de sa signature de la déclaration de Paris sur les Green Bonds.

En 2016, Amundi est devenue la première société de gestion d'actifs à obtenir le label ISR créé par le Ministère des Finances et des Comptes Publics pour ses quatre fonds présentés. Ce label ISR vise à offrir une meilleure visibilité des offres de fonds ISR aux investisseurs, notamment aux clients particuliers qui manifestent un intérêt croissant pour l'ISR. Au cours de la même année, Amundi est de nouveau classé n° 1 dans l'étude ISR & Sustainability publiée par Extel et UKSIF dans la catégorie des meilleures entreprises de gestion d'actifs pour l'ISR/ESG.

En 2017, le PRI a attribué à Amundi une note A + pour la 3^e année consécutive. Ce score reflète la qualité de l'analyse ESG d'Amundi et sa capacité à intégrer des critères ESG dans ses différentes stratégies d'investissement.

Amundi lance le plus grand fonds d'obligations vertes dédié aux marchés émergents (2 milliards \$) en partenariat avec l'International Finance Corporation (IFC), afin d'accélérer le développement du marché des obligations vertes dans les économies de développement des marchés émergents.

En 2018, Amundi élargit son engagement en faveur de l'investissement responsable et annonce un plan d'action sur trois ans avec l'ambition d'intégrer l'ESG dans 100 % de ses fonds ouverts et dans l'ensemble de ses pratiques de vote. Amundi vise également à développer ses services consultatifs et à renforcer des initiatives spécifiques en matière environnementale, sociale et solidaire.

En décembre, Amundi Energy Transition (AET), filiale d'Amundi (60 %) et EDF (40 %) et Dalkia (groupe EDF) signent un accord de partenariat pour financer des projets de transition énergétique.

Amundi élargit sa gamme de solutions responsables avec le lancement de nouveaux produits innovants via sa filiale CPR AM et via sa gamme d'ETF dédiés à l'investissement responsable.

En 2019, Amundi poursuit sa politique active de développement de l'Investissement Responsable, illustrée par des innovations comme le lancement d'un nouveau fonds obligataire Climat destiné à financer des infrastructures dans les pays émergents, en partenariat avec l'AIB (Asian Infrastructure Investment Bank), et le lancement du programme Green Credit Continuum avec la BEI (Banque européenne d'investissement) visant à promouvoir le développement du marché de la dette verte en Europe, notamment par le financement des PME. Cet engagement s'est aussi traduit par la participation d'Amundi à l'initiative One Planet Sovereign Wealth Fund Asset Manager, destinée à accompagner les fonds souverains dans l'intégration du changement climatique dans la gestion de leurs investissements ; et la participation à l'initiative TCFD Consortium au Japon sous l'égide des Ministères japonais de l'Économie et de l'Environnement, et destinée à améliorer l'information des émetteurs sur les sujets environnementaux.

En 2020, après avoir soutenu l'expansion des obligations vertes dans les marchés émergents, Amundi s'est également engagée dans le développement des obligations sociales et a lancé sa première stratégie sur ce type d'actif. De plus, Amundi a annoncé le lancement de la stratégie Objectif Climat Actions qui réplique l'indice "Euro iSTOXX Ambition Climat PAB". Enfin, le département ETF élargit sa gamme d'ETF responsable en proposant un ensemble complet d'ETF ESG actions, obligations et Climat qui couvrent les principales zones géographiques et proposant différents niveaux d'intégration de durabilité.

En 2021, Amundi rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers, s'engageant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt, et annonce son plan Ambition 2025 décrivant 10 mesures clés pour accélérer sa transformation.

Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ou aux "ressortissants américains" (U.S. Person) tels que définis par le "Règlement S" de la Securities and Exchange Commission, en vertu de la Loi sur les titres de 1933 (US Securities Act of 1933).

Ce document est communiqué à titre d'information exclusivement et ne constitue en aucun cas une offre d'achat, un conseil en investissement ou une sollicitation de vente. Ce document n'est ni un contrat ni un engagement d'aucune sorte.

Les informations contenues dans le présent document sont communiquées sans prendre en considération les objectifs d'investissement spécifiques, la situation financière ou les besoins d'un investisseur en particulier.

Les informations fournies ne sont pas garanties comme étant exactes, exhaustives ou pertinentes : bien qu'elles aient été préparées sur la base de sources qu'Amundi considère comme fiables, elles peuvent être modifiées sans préavis. Les informations restent inévitablement incomplètes, basées sur des données établies à un moment précis et peuvent changer.

Toutes les marques de commerce et logos utilisés à des fins d'illustration dans le présent document sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de toute décision prise ou investissement effectué sur la base de ces informations.

Investir comporte des risques. Les performances passées et les simulations qui en découlent ne garantissent pas les performances futures, et ne constituent pas des indicateurs fiables des performances futures.

Les informations contenues dans ce document ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable d'Amundi, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution, ou cette utilisation, serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi, ou à ses produits, de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays.

Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au mois de juillet 2022.